

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-033

Date de convocation :
3 juin 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Vote Contre : 0

Séance du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mme Monédière Isabelle, Mr Broussolle Jean Pierre, Mme Géraudie Odile, Mme Sauge Maison Sylvie, Mr Guillemain Bruno, Mme Lebriez Léa, Mr Lameyre Mickael, Mme Martinie Caroline, Mr DE Azévêdo Raphael

Absents : Mr Leclerc Denis représenté par Mr Auboiroux Marcel

Mme Sauge-Maison Sylvie a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Amortissement – subvention d'équipement FDEE19

La Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à la compétence électrification –éclairage public pour les travaux d'investissement.

La commune de Saint-Augustin a pris en charge auprès de ce syndicat la part des travaux lui revenant sur l'exercice 2025 (761,08€ au 204182 du budget investissement – dépenses de la commune)

Cette dépense étant obligatoirement amortissable, la commune décide d'amortir cette somme sur 1 an et d'inscrire au budget section d'investissement à l'article 2804182 et en fonctionnement à l'article 68111 la somme de 761,08€.

**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**



